

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

N°CT2020.3/024-13

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118164-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-13

OBJET : **Affaires générales** - Création de la commission consultative des services publics locaux. Election des membres

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ayant confié un service public) un tiers par convention de délégation de service public doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui aura notamment vocation à examiner chaque année :

- Le rapport annuel comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public établi par le délégataire ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par les délégataires de service public (excepté pour les communes du territoire adhérentes aux divers syndicats pour la compétence eau potable, ces institutions possédant leur propre CCSPL) ;

CONSIDERANT que la CCSPL est également consultée pour avis par le conseil de territoire sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'organe délibérant se prononce ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'organe délibérant ne se prononce ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager.

CONSIDERANT que cette commission présidée par le Président, ou son représentant,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **CREE** la commission consultative des services publics locaux.

ARTICLE 2 : **FIXE** la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

- Un collège d'élus comprenant le Président et seize membres répartis comme suit :
 - Huit représentants titulaires ;
 - Huit représentants suppléants sans fléchage.

- Un collège « associations » comprenant un représentant de UFC-Que Choisir et un représentant de l'association CLCV.

ARTICLE 3 : **DIT** que la durée du mandat des membres est liée à la durée du mandat des membres de l'assemblée délibérante.

ARTICLE 4 : **ELIT** les membres suivants au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Au sein du collège « élus »

Titulaires	Suppléants
Virginie DOUET-MARCHAL	Ludovic NORMAND
François VITSE	Michel WANNIN
Dominique CARON	Vincent BEDU
Sophie LE MONNIER	Alphonse BOYE
Alexis MARECHAL	Yvan FEMEL
Yves THOREAU	Jean-Pierre CHAFFAUD
Sonia RABA	Gilles DAUVERGNE
Marie-Claude GAY	Arnaud VEDIE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUILLET 2020**

- Au sein du collège « associations » :
 - Hervé LEROLLE (association CLCV)
 - Guy BASTIEN (association UFC QUE CHOISIR)

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1